



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette et M. VIDAL Vincent.

Procurations : M. ROSE Hermand a donné procuration à M. TOULOUSE Thierry, et Mme. OUZEBIHA Arlette à M. DURAND Jean Roger et M. VIDAL Vincent à M. GUILLEMIN Alban.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2024 - 007 : DEMANDE DE SUBVENTION « LARGENTIERE BOXING CLUB » :

Le Maire de Largentière présente la demande exceptionnelle de subvention de l'association « Largentiere Boxing Club » pour un montant de 1 200,00 €uros.

Le club fête cette année ses 10 ans et le matériel utilisé par conséquent a vieilli et ne présente pas toute la sécurité nécessaire pour les utilisateurs lors de la pratique des exercices d'entraînement.

Les finances du club sont également impactées par la location de mini bus, pour mener les athlètes dans les différentes compétitions.

De plus, la participation demandée aux adhérents ne peut pas être augmenté cette saison, à la vue du public concerné. L'année 2023 a vu, cette année encore, le sacre de Miya, 13 ans championne de France une fois de plus, et la 3^{ème} place au championnat de France de Kickboxing de Louann 16 ans.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents _____

DECIDE :

- d'allouer au titre de l'exercice 2024 une subvention de fonctionnement, pour un montant de 1 200,00€.
- de prélever ces montants sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	16
Nombre de votants:	19
Pour :	18
Contre :	00
Abstention :	01
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 15 Janvier 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND